des travaux publics comme une excitation à la reprise de la grève, et repoussée d'ailleurs par la majorité républicaine.

» Mais j'ai le devoir de donner à vos lecteurs un échantillon de l'exactitude de vos appréciations, en relevant l'attitude que vous me prêtez à propos de la proposition Moreau (amnistie pour faits de grève). Je me serais abstenu, dites-vous, la première fois que cette question est venue à la Chambre.

» C'était le 1 décembre (et non octobre comme le *Progrès* l'a imprimé par une erreur évidente, puisque la Chambre ne s'est réunie qu'en novembre). Or, ce jour-là, comme toujours, j'ai voté *pour l'amnistie*, alors que M. Thévenet, ministre de la justice, et sa majorité le repoussaient, alors que parmi vos amis du Nord, M. Pierre Legrand, votait contre et MM. Dubois, Hiroux, Trannin et Werquin s'abstenaient. Voilà comment vous écrivez l'histoire !

» Un mot encore, monsieur. Vous jugez bon de me rappeler les questions de protection du salaire et du travail. Je suis étonné d'avoir à vous apprendre que je ne les ai pas perdues de vue à la Chambre, bien que n'ayant fait à personne les promesses que vous m'attribuez si généreusement. Sans doute, vous êtes le seul à ignorer les propositions de loi dont je suis le signataire et qui ont fait quelque bruit. Que vos amis de la majorité prennent la peine de m'aider à les faire adopter, comme je les aiderai, moi, toutes les fois qu'ils feront une proposition utile, et tout ira bien ! » C. THELLIER DE PONCHEVILLE. »

Dunkerque. — *Jugement de l'affaire du « Paraguay. »* — Le tribunal a rendu son jugement dans l'affaire du capitaine Buganet, commandant du vapeur *Paraguay*, prévenu d'infraction à la police sanitaire.

Le capitaine Buganet a prouvé que le 9, vers 6 heures du soir, il était en vue de Gravelines et a fait signaler son arrivée à Dunkerque par le sémaphore ; qu'il est entré en rade de Dunkerque vers 7 heures, que le lendemain à 4 heures ne voyant pas encore le directeur de la santé pour la visite réglementaire, il a pénétré dans le port, isolant son navire au milieu du bassin Freycinet et interdisant toute communication à son équipage et à ses passagers avec la terre.

Il a aussi prévenu le lieutenant des douanes invoquant le cas de force majeure, car si le *Paraguay* n'entrait pas à cette marée il s'exposait à rester encore cinq ou six jours en rade dans une situation dangereuse.

Le tribunal s'appuyant sur l'article 15 de la loi du 3 mars 1822 qui admet le cas de force majeure, a acquitté le capitaine Bugault.

PAS-DE-CALAIS

Les courses d'Arras, qui avaient lieu lundi, ont été cette année des plus brillantes. L'hippodrome des Hauts-Blancs-Monts a subi, depuis l'année dernière, de notables améliorations qui ont contribué à augmenter encore le nombre des habitués du champ de courses artésien. Avec cela, il faisait hier un vrai temps de courses : du soleil tempéré par un air assez vif. Beaucoup de poussière, par exemple, mais les toilettes, très nombreuses et très élégantes, n'en ont souffert qu'au retour. Durant toutes les courses, les tribunes et le pesage ont présenté l'aspect le plus animé et le plus charmant. Voici les résultats :

Le prix d'essai, au trot monté, a été pour *Tontine* à M. Waterlot, 1er, et *Bellotte*, à M. Deligny, 2e.

Prix de la ville d'Arras, au trot attelé. 1er, *Zoulou*, à M. Herbau ; 2e, *Fernando II*, à M. Corman.

Prix des membres fondateurs (trot monté). — Les jockeys devaient faire trois tours de piste : mais, par suite d'un malentendu, ils croyaient ne devoir en faire que deux. Ce deuxième tour fini, ils s'étaient arrêtés pensant la course terminée, et il a fallu ordonner un troisième tour. *Ile-de-France*, à M. Flocon, est arrivée première ; deuxième, *Hirondelle*, au baron de l'Espine.

Ces trois premières courses n'avaient donné lieu à aucune surprise et les favoris avaient gagné haut la main. Il n'en a pas été de même de la quatrième course. Prix des Hochettes (handicap hacks et hunters) où *Albert*, au vicomte Brimont, a remporté une victoire aussi brillante qu'imprévue sur le favori *Sciacca*, 2e, au comte de Clermont-Tonnerre. Très belle course, l'une des plus brillantes de la réunion.

Le prix du Conseil général (trot monté) a été pour *Odette*, 1re, à M. Seingiers. *Isard*, à M. Flocon, est arrivé 2e.

Dans les prix des Habits-Rouges (course de haies), *Mistral*, à M. de Brimont, est arrivé 1er; 2e, *Vendéenne*, à M. de Vincelles. A la fin de la course, M. Vallier, lieutenant de dragons, qui montait *Valet*, à M. Georges Off, a été lancé sur la piste, au-dessus de la tête de son cheval, la sangle de la selle s'étant rompue. Il en a heureusement été quitte pour quelques minutes d'étourdissement.

Enfin le prix des Hauts-Blancs-Monts (steeple-chasse) a été l'occasion d'une victoire pour l'écurie du sympathique sportman arrageois, M. Jules Grardel, dont le cheval *Mam'zelle* est arrivé premier, battant le favori *Vincouélivers*, à M. P. Derville, placé second. La victoire de *Mam'zelle* a été très acclamée.

A six heures, les courses prenaient fin et le défilé commençait par la route du Champ de Mars et la rue d'Amiens. Beaucoup d'équipages élégants et sur tout le parcours une foule énorme. Le service d'ordre, sous la direction de MM. les commissaires centraux de police Chubot et Magnin, était confié à la gendarmerie et à des détachements des troupes de la garnison; malgré l'encombrement de la porte d'Amiens, il n'a rien laissé à désirer.

La musique du 33e de ligne s'est fait entendre pendant toute la réunion.

Parmi les notabilités présentes sur l'hippodrome des Hauts-Blancs-Monts, remarque ; M. le préfet et Mme Alapetite ; les généraux Mathelin et d'Eschevin; M. Ledieu, M. Taillandier, députés, et Mme Taillandier; le président et Mme Petit ; le colonel et Mme Courbassier ; M. Beaumont, chef de cabinet de M. le préfet du Nord ; nombre de sportsmen lillois et roubaisiens et d'officiers du 3e génie, 33e de ligne et 19e chasseurs.

Un homme broyé. — Un terrible accident s'est produit samedi, dans l'après-midi, à l'important moulin à l'huile de M. Francis Briez, au faubourg Ronville-lez-Arras.

Il y a quelques jours, le chauffeur ordinaire de l'usine s'était blessé en tombant dans une cuve. On choisit, pour le remplacer pendant sa maladie, un ouvrier de la maison, le nommé Gosset, d'Arras, où il habite la rue de la Guinegatte. Samedi, vers 3 h. 1/2, le contre-maître de l'usine remarqua que le moulin ralentissait; il se rendit aux fourneaux et fut surpris de ne pas voir Gosset à son poste; mais, il n'y prêta pas autrement attention, le croyant occupé ailleurs, et il se contenta de faire jeter dans les fourneaux le charbon nécessaire.

Une heure plus tard, Gosset n'avait pas encore reparu. On s'inquiéta de lui, et après l'avoir cherché partout, un ouvrier de la maison Lombard, d'Arras, nommé Léonce, finit par trouver son cadavre horriblement défiguré dans le sous-sol où se meut l'énorme volant de l'usine.

M. Briez se trouvant en voyage d'affaires en Normandie, et Mme Briez étant actuellement en famille à Douai, leur jeune fille fit immédiatement prévenir M. le docteur Leclercq, médecin de la maison. Celui-ci arriva accompagné de M. le commissaire central Chubot, mais ils ne purent que constater le décès et faire transporter le cadavre à l'hôpital d'Arras.

Gosset était marié et âgé d'une quarantaine d'années. C'était un ancien marin, et, détail curieux, la famille de son ancien capitaine, aux termes d'un testament, lui faisait une pension viagère de 400 fr. pour avoir ramené en France, conservé dans l'alcool (*sic*), le corps de ce capitaine mort en mer, dans le détroit de Magellan.

On suppose que Gosset aura été enlevé par le volant au moment où il le graissait, car sa burette à l'huile a été trouvée non loin du théâtre de l'accident. Le cadavre du malheureux était à peu près intact, mais le crâne avait été littéralement broyé et des fragments de cervelle avaient en plusieurs endroits éclaboussé les murs.

BELGIQUE

Nèchin. — Il n'est si petit métier qui ne fasse vivre un maître, dit on. Une marchande de déchets de Nèchin, Clémence Duchatelet, a trouvé que le sien ne lui rapportait pas assez et elle a volé des bobines de laines pour une somme d'environ quinze francs. Le garde champêtre Delcourt l'a mise en état d'arrestation.

Le Congrès international des mineurs à Jolimont. — Dans sa dernière séance, le Congrès international des mineurs, réuni à Jolimont, a examiné la question de savoir s'il n'y avait pas lieu de faire une grève générale internationale pour obtenir la résolution de la question de huit heures de travail, il a finalement adopté, après une série d'amendements, la résolution suivante :

« Le Congrès déclare qu'il y a lieu de faire examiner par les Unions et Fédérations de mineurs de tous les pays représentés le principe d'une grève internationale pour assurer le triomphe de la journée de huit heures. Il engage tous les délégués à saisir de cette question leurs Unions et Fédérations respectives et décide qu'un second Congrès se réunira pour examiner la question. » Enfin on a voté la proposition suivante : « Le Congrès recommande la formation de Chambres syndicales ouvrières nationales et la constitution d'une fédération internationale de mineurs. »

Un comité international composé de délégués de tous les pays sera chargé de maintenir les rapports entre les associations fédérées.

A l'unanimité, le Congrès proteste contre les mesures légales répressives de l'organisation des associations ouvrières.

La désignation du siège du prochain Congrès est laissée au comité fédéral international. La séance a été terminée aux sons de chants anglais, français et allemands.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX. — Déclarations de naissances du 25 mai.* — François Vandenberghe, rue des Longues-Haies, cour Frère, 8. — Edouard Deconninck, rue de la Chaussée, 31. — Rosine Verhaegen, rue de la Guinguette, cour Tiberghien, 9. — Jean Lutz, rue Beaurewaert, 101. — Maria Doutrelingne, rue Beaurewaert, 42. — Germaine Gaillez, rue de Lannoy, cour Facon, 5. — Edouard Duffot, rue de la Balance, 133. — Jean Bloume, rue de l'Alma, cour Wattel, 51. — Marie Vandevoudele, rue des Tuileries, cour Scotet, 1. — Robertine Accart, rue Kocsi, cour Tiberghien, 7. — Gabrielle Lefebvre, rue Lafayette. — Louis Degraeve, rue Saint-Joseph, cour Toulemonde, 4.

Du 26. — Ghislain Smet, rue de l'Epeule. — Julie Vandewalle, rue Jean-Bart. — Eugène Delbar, Grande-Rue, 145. — Gustave Vandewalle, rue Wagram, 16. — Marie Dubrulle, rue d'Alsace, 71. — Louis Blondiaux, rue des Fleurs, 29. — Gustave Fontaine, rue Bayart, 26. — Zoé Dupuis, rue Watt, 31. — Marie Vandenbussche, rue de l'Epeule, cour Mazure, 1.

Publications de mariages du 25 mai. — Léon Marmignon, 28 ans, directeur du cimetière, Place Chaptal, 1, et Malvina Debosschere, 23 ans, sans profession, à Roubaix. — Alfred Vasseur, 29 ans, échantillonneur, rue de Mouveaux, 17, et Clémence Spriet, 19 ans, piquriere, rue du Parc, 3. — Léon Verrax, garçon boulanger, à Roubaix, et Anna Houffin, sans profession, à Tourcoing. — Emile Hospel, 25 ans, rentreur, rue Turgot, cour Vandamme, 11, et Marie Coutsier, 25 ans, piquriere, à Tourcoing. — Léonard Opsomer, 27 ans, menuisier, à Roubaix, et Elisa Jovenaux, 21 ans, servante, à Leers. — Désiré Clément, 23 ans, garcon de magasin, rue de Lille, cour Six-Gadenne, 11, et Blanche Blitte, 21 ans, repasseuse, rue de l'Epeule, maison Desrousseaux. — Edonard Verriest, 24 ans, employé de commerce, rue Solférino, 49, et Alina Cauton, 22 ans, doubleuse, rue Racine, 16. — Bruno Alphonse, 23 ans, tisserand, à Wasquehal, et Henriette Lepercq, 21 ans, bobineuse, à Roubaix.

Georges Pouvost, 24 ans, fabricant à Roubaix, et Félicie Dehau, 19 ans, sans profession, à Bouvines. — Thomas Delannoy, 25 ans, tisserand, rue Malplaquet, cour Facon, 11, et Marie Vandenhaute, 21 ans, rattacheuse, rue des Parvenus, 89. — Arthur Coldre, 31 ans, employé de commerce, rue du Fresnoy, 43, et Mathilde Devos, 29 ans, tailleuse, rue du Fontenoy, 142. — Arthur Decock, 35 ans, rattacheur, rue Jacquart, maison Dhallwin, 5, et Marie Lampaie, 21 ans, bobineuse, rue Jacquart, maison Dhallwin, 8. — Joseph Mortier, 21 ans, peigneur, rue Jacquart, 135, et Rosalie Slachmulder, 18 ans, peigneuse, rue Jacquart, 135. — Jules Honquez, 27 ans, employé au chemin de fer, à Roubaix, et Mathilde Dubois, 22 ans, sans profession, à Bourbourg. — Louis Lumens, 25 ans, maçon, rue Beaurepaire, chez Ivo Fickers, et Elisa De Beuckelaere, 25 ans, journalière, rue Beaurepaire.

Déclarations de décès du 25 mai. — Marie Vanmarck, 19 ans, tisserande, rue Bayart, 11. — Charles Vandebyvanghe, 27 jours, rue de Rome, cour Vanmullem, 3. — Maurice Desmeth, 6 mois, rue de la Redoute, 151. — Henri Dubois, 9 mois, rue Archimède, cour Losveld, 1.

Du 26. — Désiré Delsarte, 74 ans, Hôtel-Dieu. — Florence Cerepon, 67 ans, rue des Longues-Haies. — Eugène Belboom, 4 ans, rue Sainte-Elisabeth, 44.

TOURCOING. — Déclarations de naissances du 25 mai. — Jean-Baptiste Deduerwaerder, rue de Paris. — Madeleine Bouche, sentier de l'Epinette. — Andréa Lacmont, rue de la Latte. — Jean-Baptiste Huppens, rue de la Cité. — Cité. — *Du 26.* — Claire Debarge, à la Croix-Rouge. — Jeanne Dermaux, rue du Chêne-Houpline. — Albert Baurey, au Blanc-Seau. — *Mariages.* — Emile Poblon, 33 ans, mécanicien, et Hortense Vandekerckove, 27 ans, sans profession. — Alphonse Desrumaux, 30 ans, briqueteur, et Marie Levrau, 23 ans, soigneuse. — Charles Delponghe, 19 ans, tisserand, et Marie Samers, 19 ans, peigneuse. — Léon Vandendriesch, 29 ans, garçon boulanger et Hortense Werbronck, 27 ans, bobineuse. — Jean Boogaert, 28 ans, fileur, et Tidéline Laxerge, 21 ans, sans profession. — Alphonse Debossere 23 ans, tisserand, et Hortense Blancke, 23 ans, soigneuse. — Jean-Baptiste Deschamps, 27 ans, rattacheur, et Pauline Castelain, 25 ans, dévideuse. — Charles Vanweerdghem, 23 ans, tailleur, et Emma Vanhoutte, 26 ans, soigneuse. — Jules Masselis, 27 ans, charretier, et Victorine Fays, 23 ans, lessiveuse. — Théophile Baptiste, 28 ans, rattacheur, et Marie Delgatte, 29 ans, pelotteuse. — Marcel Leman, 25 ans, rattacheur, et Sabine Ducoulombier, 24 ans ouvrière en fustan. — Jean-Baptiste Prouvost, 23 ans, rattacheur, et Hélène Berte, 31 ans, sans profession. — *Déclarations décès du 25 mai.* — Jean Dugeyn, 59 ans 10 mois, sans profession, à la Marlière. — *Du 26.* — Marie Deplanoy, 56 ans, sans profession, rue Fin de la Guerre. — Fidèle Marliere, 11 mois, rue de la Late. — Paul Tesse, 9 mois rue de la Blanche-Porte.

LONGO. — Déclarations de naissances du 15 au 22 mai. — Alphonsine Bouckaert, le Blanc-Four. — Marie Leclercq, le Petit Roubaix. — Marie Béacq, la Vallée. — Célina Meersiaen, le Blanc-Four. — Marie Hazebrouck, le Dronkart. — Maria Sap, le Blanc-Four. — *Déclarations de décès du 15 au 22 mai.* — Louis Leclercq, 67 ans, à l'Hospice. — Louis Masselier, 32 ans, le Dronkart.

MENIN. — Déclarations de naissances du 16 au 22 mai. — Albert Driensseens, chaussée de Lille, 167. — Rosalie De Pont, chaussée d'Ypres. — Adrien Samper, rue d'Ypres, 13. — Madeleine Casier, chaussée de Bruges, 271. — Charles Demarcke, porte de Bruges, 32. — Félicie Dupont, chaussée de Lille, 35. — Florine Deman, boulevard de Bruges. — Emile Catry, rue d'Ypres, 71. — Cyrille Lagrou, rue d'Ypres, 45. — Adolphe Vandeesteele, chaussée de Bruges. — Jérôme Deryckère, chaussée de Mouscron. — Jules Ebert chaussée de Wervicq. — *Publications demariages* — Charles Declercq, tisserand, rue de l'Eglise, et Léonie Vandamme, servante, à Courtrai. — Charles Georges, fabricant de chaises, rue de la Station, et Emma Roetynck, modiste, rue Royale. — Edmond Desmet, tisserand, à Halluin, et Clémence Raelens, tisserande, rue de Bousbecque. — *Déclarations de décès du 16 au 22 mai.* — Ida Morcels, 47 ans, cabaretière, rue de l'Esplanade. — Charles Quevrin, 54 ans, boutiquier, rue de Lille. — Polydore Deley, 31 ans, agent d'affaires, rue de Bruges. — Jules Denys, 2 ans, rue Obscure. — Julie Declerck, 1 an, chaussée de Mouscron. — Un mort né du sexe masculin.

CONVOIS FUNEBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille Martial DELTOUR, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Mademoiselle Louise FLORIN, décédée à Roubaix, le 26 mai 1890, dans sa 21e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le jeudi 29 courant, à 5 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Concorde, 5.

Les amis et connaissances de la famille DELANNOY-PETIT qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Louise-Apolline PETIT, veuve de M. Alphonse DELANNOY, décédée à Roubaix, le 26 mai 1890, à l'âge de 60 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service qui auront lieu le jeudi 29 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Martin à Roubaix, et aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le même jour, à 10 heures 1/2, en l'église de Lys-lez-Lannoy. Les Vigiles seront chantées le mercredi 28, à 6 heures 1/2. L'assemblée pour le service de Roubaix, à 8 h. 3/4, chez M. le docteur Delannoy, 23, rue du Collège. La réunion pour le service de Lys-lez-Lannoy, à 10 h. 1/4, à la *Justice*.

Les amis et connaissances de la famille LEFEBVRE-DESCHAMPS qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Adèle-Zoé DESCHAMPS, décédée à Roubaix, le 27 mai 1890, dans sa 31e année administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le jeudi 29 courant, à 9 heures, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le même jour, à 5 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Ommelet, 11.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le jeudi 29 mai 1890, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Céleste NYS, veuve de M. Louis LECLERCQ, décédée à Roubaix, le 29 avril 1890, dans sa 67e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu. — De la part de M. et Mme J. Thomas-Leclercq.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le mercredi 28 mai 1890, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Adelaïde GAILLET, dit Adelaïde COUSIN, décédée à Roubaix, le 27 avril 1890, dans sa 83e année, administrée du Sacrement de l'Extrême-Onction. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église Sainte-Joseph, à Roubaix, le jeudi 29 mai 1890, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Louise-Adelaïde FERRIER, épouse de M. Henri DUBAR, décédée à Neuville-Saint-Vaast (Pas-de-Calais), le 1er juin 1889, dans sa soixante-septième année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le jeudi 29 mai 1890, à 10 heures 1/4, pour le repos de l'âme de Monsieur Jules-Joseph-César POLLET, décédé à Douai, le 1er avril 1890, dans sa 21e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

FAITS DIVERS

De l'inanition. — On parle beaucoup, depuis quelques semaines, surtout dans les journaux politiques, d'une femme nommée Zélie Bourlou, qui, dit-on, n'aurait pris aucune nourriture depuis neuf ans. Devenue veuve et ayant perdu ses quatre enfants, elle tomba à cette époque dans un état nerveux spécial et aurait cessé de boire et de manger. Elle avait alors trente-cinq ans.

Le docteur Lafont l'a décidée à entrer à l'hôpital de Bourdeilles; elle y est soumise à une étroite surveillance et depuis ce jour, le neuf mars, elle n'a pris à de longs intervalles d'autres aliments qu'un peu d'eau panée qu'elle rejette immédiatement. La jeunesse est plutôt maigre, mais elle n'est ni étique ni décharnée. A la voir, on ne douterait guère que depuis neuf ans peut-être, et depuis près d'un mois très certainement, elle est soumise à une rigoureuse abstinence.

Une étoffe inflammable. — Dans une de ses dernières séances, le Conseil d'hygiène et de salubrité de la Seine a entendu un rapport de M. Schützenberger, relatif à une étoffe dite *Pilou*, dont l'inflammabilité peut rendre l'usage dangereux et que le préfet de police lui avait signalée. Cette étoffe serait facilement inflammable, et deux personnes, dont les corsages avaient été confectionnés avec *du pilou*, ont failli en être victimes en allumant un fourneau.

D'après M. Schützenberger, l'étoffe en question ne renferme que du coton. La chaîne est en fils fins tordus, analogues à ceux qui servent à confectionner les tissus de coton en général. La trame est composée de gros fils formés de coton à peine tordu et serré, qui donne au tissu son épaisseur et ses qualités spéciales et permet de lui donner une surface pelucheuse.

Il est facile de constater que ce tissu introduit dans une flamme s'enflamme facilement. En flambant la surface de l'étoffe avec la flamme d'une bougie, on brûle le duvet, mais on ne provoque pas l'inflammation. Il résulte de là que, dans certaines conditions de contact avec la flamme d'une bougie ou d'un bec de gaz, l'étoffe peut prendre feu et brûler rapidement.

Cette propriété est due, *non à la nature de la fibre, ni aux produits employés pour la teinture*, mais uniquement à l'*état physique du fil employé pour la trame*. Elle donne au *pilou* un caractère d'inflammabilité plus grand que celui des autres tissus de coton. Le *pilou* doit donc être considéré comme d'un emploi dangereux pour la confection de vêtements offrant des parties flottant librement.

M. Jungfleisch a raconté à ce sujet qu'il y a quelques années, les élèves de l'Ecole polytechnique portaient un pantalon de travail qu'ils avaient surnommé « pantalon de zinc », dont l'étoffe présentait de grandes analogies avec celle que M. Schützenberger a analysée : c'était une sorte de bourre de coton mal tramée qui se conduisait comme l'amadou; l'inflammabilité était telle qu'une étincelle de cigarette pouvait y mettre le feu.

Il a fallu renoncer à se servir de ces pantalons. Le Conseil a décidé que le rapport de M. Schutzenberger serait publié afin de mettre le public en garde contre les dangers que peuvent présenter ces étoffes en question.

Un contrôleur de vitesse pour les trains. — M. Sabouret, ingénieur de la compagnie d'Orléans, a présenté à la séance publique de la Société de physique un appareil enregistreur de la vitesse des trains, qui nous avait échappé à l'Exposition de 1889 où il était exposé paraît-il.

Le but de cet instrument est de contrôler à un moment donné la marche d'un train, et de constater si le mécanicien se tient à la vitesse de régime, sans la forcer pour regagner un temps perdu, ce qui peut avoir les conséquences les plus désastreuses, la voie et le matériel roulant étant conçus pour des vitesses maxima qu'on ne saurait dépasser sans danger.

L'appareil de M. Sabouret, contenu dans une boîte assez petite, peut être placé partout, à côté de la voie, voir même sous le ballast. Il se compose d'un diapason disposé pour inscrire ses vibrations sur un cylindre tournant, couvert de noir de fumée, et entraîné par un mouvement d'horlogerie.

On place sur le rail, à 6 mètres l'une de l'autre, de petites pédales : en arrivant sur la première la roue de la machine comprime l'air dans des tuyaux reliés à la boîte, ce qui a pour effet de déclancher le mouvement d'horlogerie et de mettre le cylindre en mouvement, et, en même temps, de faire vibrer le diapason. Le crin dont est muni une de ses branches inscrit ses vibrations sur le cylindre, jusqu'au moment où la roue de la locomotive arrivant à la seconde pédale, par un jeu analogue, arrête le mouvement du cylindre et en même temps l'inscription.

En comptant le nombre des vibrations du diapason inscrites sur le cylindre, il est facile de calculer le temps qu'a mis la machine à parcourir les six mètres; quand on sait combien le diapason employé a de battements par seconde. M. Sabouret emploie le diapason qui donne le *la* normal, (870 vibrations.)

Un bicycle complété. — Un de nos correspondants a vu circuler aux environs de Lyon un délicieux véhicule, dont il nous envoie la description.

... « Les anciens bicycles à grande roue, ajoute-t-il ont fini leur temps, et nombreux sont ceux qui gisent abandonnés dans les remises des maisons de campagne. Une heureuse application fait voir assez exactement le parti qu'a su tirer de l'un d'eux un bon père de famille lyonnais en l'attachant à une voiture d'enfant. Je vous laisse à penser le plaisir des enfants qui se trouvaient dans la légère corbeille recouverte de toile cirée qui sert de calèche, et l'orgueil du petit cavalier qui faisait aller la machine, cavalier si petit cependant que son pied ne pouvait accompagner la pédale jusqu'au bas de sa course.

L. KERJUGHALL.

Auri sacra fames. — Une Compagnie s'est formée à Bâle pour l'exploitation des sables aurifères du Rhin. On sait que de Bâle à Bingen, les sables du fleuve donnent à un patient lavage de quoi rémunérer parfois la fournée des orpailleurs. Quelqu'un a fait le calcul, on ne dit pas sur quelles bases, qu'il y a, de Rheinan, dans le canton de Zurich, à Philippsburg, dans le grand duché de Bade, pour 120 millions de francs d'or mêlé au sable du fleuve.

Le cidre et la luzerne d'Amérique. — L'*Industrie laitière* signale deux fraudes commises par le commerce d'importation qu'il est intéressant de faire connaître.

Le directeur de la station agronomique de la Seine Inférieure informe le public que des échantillons de cidre d'origine américaine, examinés à la station, ont été trouvés falsifiés par une addition d'acide salicylique, et que c'est grâce à l'emploi de cet antiseptique que les cidres ont pu arriver à Rouen dans un assez bon état de conservation. Le salicylage est une fraude que la loi française punit.

Il appelle en outre l'attention des agriculteurs sur l'inconvénient que présente l'emploi des semences de luzerne, également d'origine américaine, et qui, par suite de la médiocre récolte fournie par les pays ordinaires de production, pourraient être offertes à la culture de notre région.

Ces luzernes d'Amérique fournissent en fourrage vert un rendement bien inférieur à nos bonnes luzernes de pays et présentent une faible résistance à la maladie. Mais c'est surtout par leurs impuretés que l'introduction de ces luzernes américaines serait redoutable pour notre culture.

Elles renferment, en outre de débris de céréales et de graines peu connues, une cuscute, jaune citron, plus grosse que la cuscute ordinaire, qui est noirâtre. Cette grosseur relativement énorme de la cuscute d'Amérique rend l'épuration des lots infestés impossible, lorsqu'on recourt au cribliage. L'épuration ne peut s'effectuer, et encore difficilement que par la méthode d'aspiration à l'aide des ventilateurs.

PRIME EXCEPTIONNELLE

De la librairie du *Journal de Roubaix*, offre à titre de prime à tous les abonnés et à tous les acheteurs au numéro, un superbe recueil de seize morceaux de musique pour piano, grand format, se composant de 38 pages. Cet album qui porte le titre :

EXPOSITION-ALBUM, comprend les morceaux suivants :

1. *Sonnez trompettes*, polka militaire, Wegtte, chef de la musique de la Garde Républicaine. 2. *Rêverie*, Schumann ; 3. *Marieeudage*, F. Hitz ; 4. *Marche funèbre*, Chopin ; 5. fantaisie sur *Il Crociato*, Meyerbeer ; 6. *Chanson de Printemps*, (romance sans paroles), Mendelssohn; 7. *Trianon*, gavotte Louis XV. I Vasseur; 8. *1er prélude* (sur lequel Gounod a écrit son célèbre *Ave Maria*), Bach ; 9. Fantaisie sur le *Calife de Bagdad*, Boieldieu ; 10. *Dernière pensée*, Weber; 11. *Chanson Espagnole*, Paul Rougnon; 12. *Naila*, polka mazurka, Georges Lamothe; 13. *Sérénade*, Schubert; 14. fantaisie sur la *Lammermoor*, Donizetti; 15. *Chant du soir*, rêverie nocturne, Bachman; 16. La *Tour Eiffel*, polka, Strauss.

Il est mis en vente au prix exceptionnel de **1 franc 50.**

Ajouter à cette somme 0,25, pour recevoir le tarif par la poste.

LE COGNAC RICHARD est une liqueur saine et tonique.

LE COGNAC RICHARD active la digestion.

LE COGNAC RICHARD est recommandé aux convalescents.

LE COGNAC RICHARD est garanti pur.

LE COGNAC RICHARD a déjà une vogue extraordinaire.

LE COGNAC RICHARD se trouve dans tous les bons Cafés.

LE COGNAC RICHARD est livré à raison de 3 fr. 50 le litre.

LE COGNAC RICHARD se vend, dans la maison de vins et liqueurs de Mme ALFRED MESSIAEN, 75, rue de l'Ommelet, à quelques mètres de la rue Pellart, à Roubaix.

NOUVELLE CARTE DES BASSINS HOUILLERS

du Nord et du Pas-de-Calais

PAR E. VUILLEMIN

En vente à la librairie du « Journal de Roubaix »

Cet ouvrage d'une utilité pratique incontestable s'adresse aux capitalistes, aux actionnaires, aux ingénieurs, aux Compagnies de transports, à tous les industriels qui de près ou de loin, ont à traiter pour la vente ou l'achat avec les Compagnies houillères.

L'auteur, dans un style clair et concis, fait un historique de la découverte des immenses gisements qu'au-delà du Rhin, jusqu'à Boulogne, donnent carrière, sur 420 kilomètres, à une exploitation qui va toujours croissant.

Ce n'est pas seulement par les cartes et par l'historique des compagnies concessionnaires du bassin que M. Vuilemin a su rendre intéressant son ouvrage; des tableaux très habilement groupés nous présentent par périodes décennales et bi-décennales de 1880:

La production de chaque Compagnie houillère.
Le nombre des ouvriers et les salaires.
Le prix des ventes des houilles.
Le prix de vente des actions.
Les dividendes distribués.

Puis, la même étude est reprise pour la période comprise entre 1880 et 1888, et le chapitre suivant nous donne la curieuse statistique de la production des bassins du Nord et du Pas-de-Calais par compagnie, depuis l'origine jusqu'en 1889.

Les 200 pages de ce volume contiennent en essence des documents considérables qu'on ne rencontre qu'épars et non coordonnés.

C'est l'histoire du bassin, dans son passé, dans son présent, c'est pour les clairvoyants, l'aperçu de l'avenir; c'est en un mot le *vade mecum* de tous ceux quiontun intérêt à être renseignés sur les houillères du Nord de la France.

L'INDISPENSABLE

à tous les industriels, négociants, courtiers, sociétés, etc., est un **Timbre en caoutchouc**, dont l'empreinte est toujours nette, monté sur plaque métal armée d'une poignée. Il est renfermé dans une boîte métal blanc ne s'oxydant pas. De dimension très portative, ce cachet rend de réels services à toutes les personnes traitant des affaires hors de chez elles, pour lesquelles la marque d'authenticité est nécessaire.

En vente à la librairie du *Journal de Roubaix* au prix de **1 fr. 25** et avec un flacon encre **1 fr. 50.**

L'anémie, les pâles couleurs, les maux d'estomac, l'appauvrissement du sang, les époques difficiles, les pertes blanches ont besoin, pour être guéries rapidement, du fer à l'état soluble et de phosphates; on les trouve réunies dans le PHOSPHATE DE FER LIQUIDE DE LERAS, toujours très recherché pour les enfants et les jeunes filles qui se développent difficilement, sont fatigués par la croissance et privés d'appétit. 42938—21179

A. BOUTRY, ENTREPR
36, Rue de l'Espérance
ROUBAIX
TRAVAUX PUBLICS & PARTICULIERS
PAVAGES, Sables et Graviers
VOIES FERRÉES
TERRASSEMENTS & NIVELLEMENTS
COUVERTURE
Zinguerie & Plomberie

POUR VOUS EN PRÉSERVER

Pour vous préserver de bien des maladies, nous ne saurions trop vous répéter : ayez cerveau, estomac et ventre libres. Pour cela, recourez aux **PILULES GICQUEL**, remède si efficace contre la constipation, la bile et les glaires. Elles vous préserveront des maux de tête, manque d'appétit, maux d'estomac; des migraines, des congestions. Elles empêcheront maladie du cœur, du foie, hydropisie, paralysie. Dans toutes les pharmacies vous trouverez les **PILULES GICQUEL**, à 1fr. 50 la boite. 22750d

GOFFIN et GABEREL
48, Rue de l'Epeule, Roubaix
ENTREPRISE GÉNÉRALE
DE BATIMENTS
MAÇONNERIE, DALLAGES, CHIERNAGES
PIERRES & MARBRES
SIMILI PIERRE, PLAFONNAGE

RUCHES
à Cadres Mobiles
ET ARTICLES DIVERS D'APICULTURE
R. GARIEL 2ter, Quai de la Mégisserie PARIS. 45441—22067

Le directeur gérant : ALFRED REBOUX.
Imp Alfred Reboux, 14, rue Neuve, Roubaix.

MARCHÉS A TERME

Cours du 27 Mai 1890

LAINES PEIGNÉES

MOIS de LIVRAISON	ROUBAIX-TOURCOING — Peignés de La Plata et de l'Uruguay — TYPE SUPRA IRRÉDUCTIBLE — Cote précéd	Cote dujour	TYPE 1 QUAL. A FABRIQUE — Cote précéd	Cote dujour	TYPE 2 QUALITÉ COURANTE — Cote précéd	Cote dujour	Peignés d'Australie — TYPE A Q. COUR. A CHAINE — Cote précéd	Cote dujour	TYPE B Q. B. M. A TRAME — Cote précéd	Cote dujour	TYPE C Q. SEC. A TRAME — Cote précéd	Cote dujour	TYPE A B QUAL. P. TEINTURE — Cote précéd	Cote dujour	ANVERS (*par voie télégraphique*) — Peignés Buenos-Ayres — *Français A* — Cote précéd	Cote dujour	*Allemands B* — Cote précéd	Cote dujour	*Allemands M* — Cote précéd	Cote dujour
Janvier	....	....	5.50	5.50	5.45	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	5.50	5.45	....	....
Février	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	5.40	5.40	....	.